

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 852

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Ventes et cessions

837 956 515 RCS Vannes.

EVOLUTION C.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 20000.00 EUR.

Adresse : 3, Rue Blaise Pascal, 56890 Plescop.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BRETAGNE PREMIUM ELECTRO Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros Siège social : 24 rue Ampère – ZI de Kermelin 56890 SAINT-AVE 812 247 591 RCS VANNES ET EVOLUTION C Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 3 rue Blaise Pascal 56890 PLESCOP 837 956 515 RCS VANNES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-AVE du 17 décembre 2021, La société BRETAGNE PREMIUM ELECTRO, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 24 rue Ampère, ZI de Kermelin 56890 SAINT-AVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 812 247 591 RCS VANNES, et la société EVOLUTION C, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 3 rue Blaise Pascal 56890 PLESCOP, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 837 956 515 RCS VANNES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BRETAGNE PREMIUM ELECTRO par la société EVOLUTION C. La société BRETAGNE PREMIUM ELECTRO ferait apport à la société EVOLUTION C de la totalité de son actif, soit 310 359 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 212 985 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 97 374 euros. 90 % au moins des droits de vote des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société JMMC, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 5 rue du 10ème R.A. 56000 VANNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 518 141 171 RCS VANNES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BRETAGNE PREMIUM ELECTRO depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EVOLUTION C. La société BRETAGNE PREMIUM ELECTRO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de VANNES au

nom des deux sociétés le 23 février 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

